

Comité Départemental d'Athlétisme de la Nièvre **Circulaire financière 2019**

Validée par l'Assemblée Générale du 08/02/2019

Application à partir 01 janvier 2019

La demande d'aide ou de remboursement auprès du CDA58 et qui entre dans le domaine de cette circulaire sera :

- Établie obligatoirement sur les fiches du CDA58 (voir annexes) et accompagnée des documents exigés.
- Adressée au Président du CDA58, le bureau exécutif statuera sur la demande
- Sur décision positive, la Trésorière du CDA58 effectuera le règlement et l'adressera au:
 - Membres du CDA58 et des Commissions Départementales.
 - Intervenants des Centres de Perfectionnements.
 - Trésoriers des sections d'affiliation ou des comités d'organisation dans les autres cas.

Les demandes d'aide exceptionnelle seront :

- Adressées obligatoirement au Président du CDA58.
- Présentées au comité directeur qui statuera sur la demande.
- Sur décision positive, la Trésorière du CDA58 effectuera le règlement.

Base de remboursement :

Joindre obligatoirement à la demande les documents originaux (billets SNCF, tickets de péages, notes d'hôtels et de restaurants, etc...).

Les tickets de carte bancaire et les attestations de paiement ou de prix de la SNCF ne sont pas valables.

Le e-billet train ou avion doit être certifié « billet unique » et signé.

1- Transport :

a. Route: à partir du 01/01/2019

- 0,30 € du km si covoiturage jusqu'à 500 km aller-retour, plus péage
- 0,25 € du km sans covoiturage jusqu'à 500 km aller-retour, plus péage
- 0,15 € du km au-delà de 500 km aller-retour

b. Train – Car - Bus

- billet aller-retour en 2ème classe

2- Restauration

a. Frais réels limités à 15 € par repas

3- Hébergement

a. Nuit d'hôtel + petit déjeuner : frais réels limités à 50€ par nuitée.

Toute demande concernant 2019 et arrivant après le 15 janvier 2020 ne sera pas prise en compte.

1 - Montant des cotisations annuelles des clubs affiliés

Ce montant sera d'un cout forfaitaire sur chaque licence, conformément au tableau ci-dessous:

Catégories	Type licence	Montant par licence du 01.09.2019 au 31.08.2020
CA-JU-ES-SE-MA	Athlé compétition	17 €
BE-MI	Athlé compétition	17 €
EA-PO	Athlé découverte	17 €
CA-JU-ES-SE-MA	Athlé encadrement	0 €
MI	Athlé encadrement	0 €
CA-JU-ES-SE-MA	Athlé entreprise	17 €
CA-JU-ES-SE-MA	Athlé santé	17 €
CA-JU-ES-SE-MA	Athlé running	17 €

À compter du 01/09/2019 la Circulaire Financière Licence sera supprimée.

2 – Réunion du Comité Directeur et Commissions Départementales

A. Destinataires

- Membres du Comité Directeur
- Membres des Commission
- Personnes invitées aux réunions

B. Montant du remboursement

- 100 % des frais engagés sur les bases de la présente circulaire.

C. Modalité de remboursement

- Transmettre la fiche de remboursement au Président du CDA 58
- Joindre la convocation à la réunion
- Joindre les éventuelles pièces justificatives

3- Stages Athlètes

Les clubs communiqueront au Président du CDA 58, avant le début du stage, la liste de leurs athlètes participants.

Seules les demandes approuvées par le Bureau exécutif du CDA 58 seront remboursées dans la limite du budget prévu lors de l'Assemblée Générale du CDA 58.

A. Destinataires

Club des athlètes retenus en stage :

- Régional (Bourgogne)

B. Base de remboursement

Le budget global sera déterminé par la Commission des Finances en fonction des subventions et aides perçues ainsi que des disponibilités dégagées par le CDA 58. Ce budget sera ensuite validé par le Bureau Exécutif du CDA 58. Le montant des remboursements sera calculé en fin d'année d'exercice par une règle de trois sans dépasser 50% du montant payé par le stagiaire

- Frais de stage
maximum 50% du montant dû par l'athlète
- Transport
maximum 50% des frais engagés sur les bases de la présente circulaire

B. Modalité de remboursement

- Transmettre la fiche de remboursement au Président du CDA 58
- Joindre la convocation au stage
- Joindre la facture du stage
- Joindre les éventuelles pièces justificatives du transport

4 – Organisation de stage départemental

Le CDA 58 sera chargé de la mise en place par l'intermédiaire de la commission adéquate.

A. Destinataires

- la commission adéquate

B. Base de remboursement

Pour les personnes encadrant le stage

- Restauration et hébergements
100% des frais engagés

C. Modalité de remboursement

- Transmettre la fiche de remboursement au Président du CDA 58
- Joindre les éventuelles pièces justificatives de restauration

5 – Mise en place de centre de perfectionnement départemental

Achat de matériels nécessaire à la mise en place du centre de perfectionnement.

- Une demande avec devis préalable sera nécessaire et présentée au Président du CDA 58 pour accord.

A. Destinataires

- Club organisateur du centre de perfectionnement

:

B. Base de remboursement

Pour les personnes encadrant le centre

- Transport
50% des frais engagés sur les bases de la présente circulaire

C. Modalité de remboursement

- Transmettre la fiche de remboursement au Président du CDA 58
- Joindre la convocation au centre de perfectionnement
- Joindre les éventuelles pièces justificatives du transport

6 – Formation de l'encadrement des clubs

Les clubs informeront obligatoirement le Président du CDA 58, avant le début de la formation, de la nature de cette dernière ainsi que la liste des participants et du montant de la formation.

Seules les demandes de formations approuvées par le Bureau exécutif du CDA 58 seront remboursées dans la limite du budget prévu lors de l'Assemblée Générale du CDA 58.

A. Destinataires

- Clubs des dirigeants, entraîneurs et officiels en formation

B. Base de remboursement

Le budget global sera déterminé par la Commission des Finances en fonction des subventions et aides perçues ainsi que des disponibilités dégagées par le CDA 58. Ce budget sera ensuite validé par le Bureau Exécutif du CDA 58.

Le montant des remboursements sera calculé en fin d'année d'exercice par une règle de trois sans dépasser 50% du montant payé par le stagiaire

- Frais d'inscription
maximum 50% du montant dû par le stagiaire
- Transport, hébergement et restauration
maximum 50% des frais engagés sur les bases de la présente circulaire

C. Modalité de remboursement

- Transmettre la fiche de remboursement au Président du CDA 58
- Joindre la facture de la formation.
- Joindre les éventuelles pièces justificatives

7 – Compétition

A. Organisation

La demande d'aide financière sera adressée par écrit, avant la compétition, au Président du CDA 58.

La demande sera accompagnée du budget prévisionnel de l'évènement.

1. Destinataires

- Clubs et comités d'organisation

2. Base de remboursement

- Championnat départemental partiel (cross-court): 50€
- Championnat départemental salle: 200€
- Championnat départemental cross: 200€ + 5€ par repas pour chaque juge ou assimilés
- Championnat départemental complet (piste): 300€ + 5€ par repas pour chaque juge ou assimilés
- Championnat régional (cross et piste): 300€
- Championnat national et évènement exceptionnel : montant étudié au cas par cas par le Bureau exécutif du CDA 58

3. Modalité de remboursement

- Transmettre la fiche de remboursement au Président du CDA 58
- Joindre la liste du jury le cas échéant

B. Matériel endommagé lors de championnat départemental

La demande de remboursement ne sera étudiée que sur présentation :

- Du procès-verbal de la compétition rédigé par le juge-arbitre et mentionnant l'incident
- Le devis d'achat ou de réparation du matériel endommagé

1. Destinataires

- Clubs et comités d'organisation

2. Base de remboursement

- 100% du devis d'achat ou de réparation

3. Modalité de remboursement

- Transmettre la fiche de remboursement au Président du CDA 58
- Joindre la facture d'achat ou de réparation

C. Podium et récompense en championnat départemental

Le CDA 58 fournira à l'organisateur les diplômes pour les podiums.

D. Compétition des équipes départementales

1. Le déplacement des athlètes et des dirigeants sera pris en charge par le CDA 58 des points de rassemblement au lieu de la compétition et retour.
2. La restauration de l'encadrement sera prise en charge par le CDA 58.
3. Le CDA 58 se chargera de l'achat des cadeaux aux délégations.

8 – Récompense aux athlètes et jeunes juges

Ces récompenses seront attribuées, selon les disponibilités financières récupérées en cours d'exercice sur les fonds propres du CDA 58 ou de partenaires privés.

A. Destinataires

- Athlètes des catégories benjamins à seniors et jeunes juges.

B. Modalité d'attribution

- La CSO et la Commission Jeune établissent la liste des récompensés
- Le CDA 58 valide la liste

**Adoptée à Urzy, le 08 février 2019
Le Président
de la Commission des Finances**

**Le Président
du CDA 58**

Gérard JIBCIERE

Patrice MONFERRAN

**COMITE DÉPARTEMENTAL D'ATHLÉTISME DE LA NIÈVRE
ANNÉE 2019**

NOTE DE FRAIS POUR DÉPLACEMENT INDIVIDUEL	
<i>N° Pièce comptable</i>	
Nom et prénom	
Lieu de départ	
Date et lieu de retour	
Nombre de personne transportée	
Motif du déplacement	
Date et lieu du déplacement	
Distance parcourue	
Frais de péage	
Frais d'hébergement et de restauration	
Frais de stage, de formation	
Signature	Date
Montant du remboursement km	
Montant du remboursement autre frais	
Total du remboursement : Chèque n°: du	
Signature du Président	Date
Signature du Trésorier	Date
CA	



COMITE DÉPARTEMENTAL D'ATHLÉTISME DE LA NIÈVRE
ANNÉE 2019

NOTE DE FRAIS
AIDE AUX CLUBS

Joindre les pièces justificatives demandées dans la circulaire financière

<i>N° Pièce comptable</i>	
Nom du club:	
Description de l'aide demandée	Montant
Total	

Signature	Date :
-----------	--------

Montant du remboursement Chèque n° : du	
Signature du Président :	Date :
Signature du Trésorier :	Date :
CA	



COMITE DÉPARTEMENTAL D'ATHLÉTISME DE LA NIEVRE
ANNÉE 2019

NOTE DE FRAIS CONCERNANT
L'ACTIVITE DU CDA58 ET DE SES COMMISSIONS

Joindre les factures originales

<i>N° Pièce comptable</i>	
Nom :	
Prénom :	
Nature de l'achat	Montant de l'achat
Total des achats	

Signature	Date :
-----------	--------

Montant du remboursement Chèque n° : du	
Signature du Président :	Date :
Signature du Trésorier :	Date :
CA	



COMITE DÉPARTEMENTAL D'ATHLÉTISME DE LA NIÈVRE
ANNÉE 2019

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES FORMATIONS
D'OFFICIELS, D'ENTRAÎNEURS ET DE DIRIGEANTS

J'atteste en qualité de Président(e) du club
que Monsieur / Madame
licencié(e) au club depuis an(s), sous le numéro de licence :
souhaite passer une formation fédérale de l'athlétisme.

Il /Elle souhaite passer la formation suivante :

Elle représente un coût prévisionnel pour :

- ✓ Des frais d'inscription : €
- ✓ Des frais de déplacements : €
- ✓ Des frais de restauration et d'hébergement : €

Le licencié souhaite passer cette formation pour la ou les raison(s) suivante(s) :

.....
.....
.....
.....
.....

Signature du Président(e) du club.

Cadre réservé au CDA 58

AVIS DU CDA 58

SIGNATURE DU PRÉSIDENT DU CDA 58